

PAC 2019
ZÉRO PAPIER



DU 1ER AVRIL AU 15 MAI 2019

Pourquoi télédéclarer ?


La télédéclaration est obligatoire depuis 2016. TéléPac est une démarche qui sécurise la demande d'aide et permet de mieux visualiser le RPG à déclarer.

OUVERTURE LE 1ER AVRIL POUR TOUS LES DOSSIERS

Où puis-je télédéclarer ?

Munissez-vous d'une pièce d'identité et de votre mot de passe personnel

Comment m'informer sur télépac ?

 EN PARTICIPANT AUX SÉANCES DE PRÉSENTATION TÉLÉPAC organisées à la DDT 17, quai de l'abbé Grégoire à Blois

Jeudi 28 mars matin
de 10h à 12h

Vendredi 29 mars après-midi
de 14h30 à 16h 30

▶ AVEC L'ASSISTANCE DES AGENTS DE LA DDT

BLOIS

Direction Départementale des territoires 17, quai de l'Abbé Grégoire

Du 1er au 30 avril 2019 sur RDV*
au 02 54 55 75 30

Du 2 au 15 mai inclus sans RDV
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
du lundi au vendredi (hors jours fériés)



*Rendez-Vous réservé en priorité aux exploitants

1. ayant effectué leur télédéclaration en 2018 à la DDT

Vous êtes un nouvel exploitant ou des modifications sont intervenues dans votre exploitation

1. Télécharger l'imprimé sur le site Télépac ou sur www.loir-et-cher.gouv.fr et l'adresser à la DDT avant le 10 mai avec les pièces suivantes ou appeler le 02 54 55 75 79 →
2. Faire une demande d'autorisation d'exploiter au 02 54 55 75 06

Vous êtes un particulier	Vous êtes en société
<ul style="list-style-type: none">• Copie de la carte d'identité• Copie de l'attestation d'affiliation MSA	<ul style="list-style-type: none">• Copie de l'extrait KBIS historique• Copie des statuts enregistrés• Copie de l'assemblée générale
RIB d'exploitation Copie du certificat d'inscription délivré par l'INSEE	

Direction départementale des territoires, 17 quai de l'Abbé Grégoire, 41012 BLOIS CEDEX



Les organismes habilités pour vous aider à télédéclarer

AGRIAL - Coopérative Agricole à capital variable

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation sous telepac de dossier PAC
Adresse : 4 rue des Roquemonts – CS 35051 – 14050 CAEN CEDEX 4
Contact(s) : M. Jean-Pierre BOISNARD Téléphone : 06 30 25 90 81 et/ou 02 31 45 42 66
Mail : jp.boisnard@agrial.com



AS-CENTRE LOIRE - Association de Gestion et de Comptabilité

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation sous telepac de dossier PAC
Adresse : 11 – 13 – 15 Rue Louis Joseph Philippe 41018 BLOIS
Contact(s) : M. Aymeric BARRÉ Téléphone : 02 54 46 22 11
Mail : contact@as-centreloire.com



AGRICULTURES & TERRITOIRES - Chambre d'agriculture de Loir et Cher

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation sous telepac de dossier PAC
Adresse : CS 1808 - 11-13-15 rue Louis Joseph Philippe 41018 BLOIS
Contact(s) : M Philippe DEBARRE Téléphone : 02 54 55 20 27
Mail : philippe.debarre@loir-et-cher.chambagri.fr 07 62 01 02 07



CERFRANCE Val de Loire - Association de Gestion et de Comptabilité

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation sous telepac de dossier PAC
Accepte les délégations de signatures pour la télédéclaration intégrale du dossier PAC
Adresse : 8 rue Pasteur – 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR (siège)
Contact(s) : Mme Anne-Marie HENRY Alexis CARRAZ
Téléphone : 06 47 15 59 90 06 16 82 51 85
Mail : amhenry@valdeloire.cerfrance.fr acarraz@valdeloire.cerfrance.fr



FDSEA de LOIR-et-CHER - Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation sous telepac de dossier PAC
Adresse : Maison de l'Agriculture – 11 rue Louis Joseph Philippe - CS1808 41018 BLOIS
Contact(s) : Mme Sophie SIRI
Téléphone : 02 54 78 51 20 Mail : accueil.fdsea41@reseaufnsea.fr



SA PISSIER

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation sous telepac de dossier PAC
Adresse : 1 rue de la Haie de Pré – 41240 OUZOUEUR LE MARCHE
Contact : Mme Valérie IMBAULT
Téléphone : 06 67 51 41 37 et/ou 02 54 82 40 11 Mail : v.imbault@pissier.fr



Avant de télédéclarer

Munissez-vous de votre N° pacage et de votre mot de passe personnel (et de code télépac reçu en juillet ou août 2018)

Vous vous connectez pour la 1ère fois

- Cliquez sur "créer votre compte ou mot de passe perdu"
- Saisissez les informations demandées et validez :
Votre compte télépac est maintenant ouvert

Si vous vous êtes déjà connecté depuis la dernière campagne

- Accédez à votre compte en saisissant votre identifiant (n°pacage) et votre mot de passe personnel (et non pas le code télépac)

Transfert de droits à paiement de base (DPB)

Si votre exploitation a changé de pacage et/ou s'est agrandie, avez-vous pensé à faire le transfert de DPB ?

- Vous avez jusqu'au 15 mai inclus pour déposer les clauses à la DDT
AVEC L'INTÉGRALITÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES
Contact : 02 54 55 75 19

ATTENTION NOUVEAUTÉS TÉLÉPAC

- Photos aériennes datant de 2018
- Suivi des couverts herbacés

Pour plus de précisions venez participer aux réunions publiques

Assistance technique et informatique
Télépac (appel gratuit) : 0800 221 371